

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison


This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

## LE SAINT-PERE

### Et le comité international pour le monument ouvrier de Léon XIII

---

 A Sainteté Pie X vient d'adresser la lettre suivante à S. Em. le cardinal Ferrata, protecteur du comité international pour le monument ouvrier à Léon XIII :

Cher Fils, Salut et bénédiction apostolique,

Non content d'offrir Nous-même, comme Nous n'avons pas omis de le faire en de nombreux actes de Notre ministère suprême, un large tribut de respect au nom vénéré et immortel de Notre prédécesseur Léon XIII, il Nous est doux de louer aussi les illustres et diligentes associations qui conservent vivant et qui manifestent avec noblesse leur reconnaissant souvenir envers un Pontife si grand. Pendant que dans cette belle cité résonne encore le réjouissant écho de la cérémonie solennelle par laquelle les associations ouvrières catholiques ont consacré un monument à ce Chef suprême, Nous Nous réjouissons vivement de vous témoigner, à vous, monsieur le cardinal, et par votre digne intermédiaire, au comité international, auteur du projet, Notre particulière satisfaction. L'entreprise éminente et glorieuse, non dépourvue de difficultés, les associations catholiques l'ont conduite avec un heureux succès : le monde entier en témoigne par une adhésion chaleureuse. Il Nous

---

plait aussi d'y puiser un encouragement spécial, non pas au sujet de la mémoire de celui auquel un tel hommage est rendu, mais encore parce que l'ouvrier chrétien, également cher à Notre cœur comme au cœur de Léon XIII, a bien montré, dans cette occasion, quelle fidélité consolante il garde pour les enseignements pontificaux.

C'est pourquoi, Nous louons bien volontiers les associations dont Nous venons de parler et d'une façon spéciale la noble personne du digne président général du comité international, le prince Marc-Antoine Colonna, si bien aidé par les membres du comité. De tout cœur, Nous leur accordons, ainsi qu'aux adhérents des dites associations, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 17 juin 1904, première année de Notre pontificat.

PIE X, PAPE.

Le comité auquel on doit la réalisation de la noble idée d'un monument ouvrier à Léon XIII a pour protecteur S. Em. le cardinal Ferrata ; pour président général le prince Marc-Antoine Colonna ; pour vice-président général, le comte Caterini ; pour secrétaire général, Mgr Pezzani ; pour trésorier, le commandeur Puccinelli.

---

## EXTRAITS

DU

MANDEMENT DE Mgr F. X. CLOUTIER

Evêque de Trois-Rivières

SUR

## L'AUDITION DE LA PAROLE SACRÉE

**N**OUS reproduisons ci-après quelques extraits de la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Trois-Rivières sur l'important devoir de l'audition de la parole divine.

Le jour sacré du dimanche est en butte à bien des assauts ; et si l'on respecte généralement l'assistance obligatoire au saint Sacrifice, de larges brèches sont faites à l'endroit de la prédication.

La parole de Dieu n'est peut-être pas appréciée comme elle devrait l'être. Se plaçant à un point de vue trop humain, certaines gens ne sont-elles pas portées à n'y goûter que les ornements de la forme et le charme de la diction ? Que d'autres la font passer au tribunal de leurs préjugés avant de s'en faire l'application pratique.

Or, en nos temps agités où la fièvre de la sensation et la course à la jouissance nous débordent, les âmes ont besoin plus que jamais d'un aliment substantiel. La parole humaine est si mensongère et si fallacieuse ! c'est la parole de Dieu qu'il leur faut.

Ce verbe divin, doit être annoncé, et il le sera jusqu'à la fin des temps selon l'ordre formel du « *Docete omnes gentes* ».

Il doit instruire la conscience humaine : *Docete*. De quoi ? Des vérités révélées, et des prescriptions du Divin maître. Messagère des volontés divines, elle fait l'œuvre de Dieu, elle expose l'œuvre du Christ, elle est un appel constant à l'imitation des exemples qu'il nous a légués, « *sicut ego feci ita et vos faciatis* », et à la pratique des commandements.

Elle doit alimenter la vie de la grâce, et mettre constamment le chrétien en présence de ses véritables intérêts.

Puisée aux véritables sources des Saintes Ecritures, de la Tradition, et des Pères, le vrai catholique l'accueillera toujours avec le grand respect intérieur et extérieur qui convient à la parole de Dieu.

Malheureusement pour un trop grand nombre, l'habitude se contracte facilement de substituer aux messes accompagnées d'un sermon, celle où il n'y en a pas. Voilà comment il se fait que des gens qui auraient tant et si grand besoin d'instructions sur le dogme et la morale, sur la religion et ses devoirs, sur les sacrements et sur l'Eglise, s'en privent avec indifférence, indice trop clair de dégénérescence religieuse.

Or l'on donne aujourd'hui à peu près partout une prédication suivie. Le cycle entier de la doctrine catholique est parcouru dans la période de deux ou trois ans.

Inspirons donc aux âmes l'amour de la parole sainte, et inculquons chez ceux qui la reçoivent l'importance de l'écouter non avec un esprit mondain sous l'unique poussée de la mode ou du sentiment, mais avec un cœur droit et un esprit dépouillé de tout préjugé.

Voici d'ailleurs comment s'exprime Mgr l'évêque des Trois-Rivières.

« La parole sainte N. T. C. F., est également le Verbe divin communiqué à l'homme, en vue de ces célestes destinées. Cette parole, qui est l'expression de la pensée de Dieu, verse la lumière de la vérité dans l'intelligence humaine. Par elle, l'homme voit son origine et sa fin, les conditions de son existence, ses devoirs, ses droits, ses moyens d'action et de perfectionnement, la seule chose enfin qui lui soit nécessaire, *Unum necessarium* (*Luc*, 10-41). Il voit de même l'instabilité de tout ce qui tient à la vie présente, le néant des choses terrestres, et, au milieu de toutes ces beautés passagères et trompeuses, l'action cachée, mais réelle de son éternel ennemi, qui trame sa ruine et son malheur. Il voit encore, pour sa consolation et son soutien, le séjour de la vraie félicité, Dieu qui l'habite et le remplit de gloire, les anges et les bienheureux qui jouissent de la récompense, les rapports établis entre le ciel et la terre, les voies de son ascension vers ce lieu d'éternel repos. Qui plus est, la parole sacrée fait aimer ce qu'elle propose, et pratiquer ce qu'elle enseigne. Elle agit sur la volonté, lui inspire l'horreur du mal et l'amour du bien, la rend forte et constante, l'embrase d'ardeur pour le

devoir et la vertu. Conséquemment c'est la vie divine qui, par elle, se comprend, se goûte et s'exerce ; c'est l'imitation de Jésus-Christ et l'union avec Dieu, qui s'opèrent.

« La parole sacrée est contenue dans la sainte Ecriture et dans la Tradition, où elle est conservée dans toute son intégrité par l'autorité infaillible de l'Eglise catholique.

« Le canal par lequel elle nous arrive, est d'abord la prédication. Allez dans le monde entier, dit Jésus-Christ à ses apôtres, prêchez l'Evangile à toute créature. *Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ* (Marc, 16-15) La foi vient par l'audition de la parole sainte, dit S. Paul, *Fides ex auditu* (Rom., 10-17).

« Ce moyen, le seul employé par le Sauveur et le premier en usage dans l'Eglise, est à la portée de tous, grands et petits, savants et ignorants. Il est en même temps le plus efficace, à cause de sa force particulière d'expression et de son adaptation facile à toutes les circonstances.

« Tous les dimanches et en beaucoup d'autres temps, il vous est donné, N. T. C. F., de recevoir ce bienfait de la parole sacrée sous la forme de la prédication. Ayez toujours en grande estime cette manifestation de la pensée et de la volonté de Dieu. Quand le Sauveur parcourait en prêchant les campagnes, les bourgs et les villes de la Palestine, les populations accouraient sur ses pas ; on ne pouvait se rassasier d'entendre ses leçons, tant cette doctrine céleste ravissait les intelligences et procurait aux cœurs d'ineffables consolations. Or, c'est

la même doctrine qui vous est prêchée ; ses effets sont les mêmes aujourd'hui qu'autrefois ; plus que cela, c'est le même Jésus-Christ qui vous parle, puisque le prédicateur n'est qu'un intermédiaire et un messenger ; nous faisons les fonctions d'ambassadeur pour le Christ, dit S. Paul, comme si Dieu vous exhortait par notre bouche, *Pro Christo legatione fungimur ; tanquam Deo exhortante per nos* (I. Cor., 5-20). Le prédicateur, disent les SS. Pères, est un ciboire, qui fait communier à la parole de Jésus-Christ. Avec quel empressement donc vous devez vous rendre aux instructions de vos pasteurs ! Avec quel respect et quel esprit de foi vous devez les recevoir ! Avec quel soin et quelle bonne volonté, vous devez les mettre en pratique !

« Il est tout-à-fait vain le prétexte que l'on invoque souvent pour se dispenser d'assister au sermon. On est instruit, dit-on, on a eu l'avantage de faire de longues études professionnelles, partant des études religieuses suffisantes, et l'on conclut de là que l'on peut se passer des instructions pastorales. Comme si, au contact des affaires humaines, dans le tracas de la vie et sous l'effet du temps, les connaissances religieuses, comme toute autre, n'avaient pas une tendance constante à s'altérer et à s'oblitérer. Aussi, l'expérience démontre-t-elle que certains hommes, dont l'esprit est d'ailleurs orné de nombreuses connaissances profanes, sont d'une profonde ignorance sur les choses de la foi et de la religion. Et ce qui se remarque encore davantage chez ceux qui délaissent l'audition de la parole sainte, c'est que leurs pas-



sions, étant soustraites à leur frein le plus puissant, dominant facilement leurs âmes et les vouent à toutes sortes de misères. Car, la parole sainte, dit saint Paul, n'est pas seulement utile pour enseigner, mais aussi pour reprendre, pour corriger, pour perfectionner dans la justice, *Utilis est ad docendum, ad corripiendum et erudendum in justitiâ* (2 Tim., 3-16). Aussi, voyez comme il est vaste et pressant le programme que l'Apôtre des nations trace à tous les prédicateurs dans la personne de son disciple Timothée : Prêche la parole, insiste à temps et à contre temps, reprends, supplie, menace en toute patience et doctrine, *Prædica verbum, insta opportune, importune : argue, obsecra, increpa in omni patientiâ et doctrinâ*, (11 Tim., 4-2). Et il indique la raison de ce zèle vigilant et constant prescrit aux ministres de la parole sainte. Un temps viendra, dit-il, où les hommes ne supporteront plus la saine doctrine, mais pour contenter leurs désirs, ils se procureront en grand nombre des maîtres qui leur flattent les oreilles. Et ils détourneront leur ouïe de la vérité et se tourneront vers des fables. *Erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros purientes auribus. Et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.* (11 Tim., 4 3-4.) Mais toi, veille, travaille à tout, fais l'œuvre d'un évangéliste, remplis ton ministère. *Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac Evangelistæ, ministerium tuum imple* (11 Tim., 4-5.)

« Ne sont-elles pas pleines d'actualité, N. T. C. F. ces paroles de saint Paul, indiquant la perversion de l'esprit

---

et la corruption du cœur, comme étant les causes pour lesquelles on prend la prédication en dégoût et on la fuit avec persistance ? La saine doctrine est trouvée trop gênante : on veut l'ignorer, pour n'être pas obligé d'y conformer sa conduite. Les fables mondaines, qui s'abritent généralement sous le voile d'idées larges, de force d'esprit et de progrès, chatouillent plus agréablement l'oreille : on aime à les entendre, on recherche ceux qui les distribuent, dans l'espoir d'y trouver quelque autorisation à la vie de plaisir et de jouissances, que l'on veut avant tout mener.....

« Soyez donc de plus en plus zélés, N. T. C. F., pour entendre la parole de Dieu chaque fois qu'elle vous est distribuée. Recevez-la avec un grand esprit de foi, n'ayant en l'entendant qu'un seul souci, celui d'y conformer exactement votre conduite et votre vie. L'esprit chrétien se développera ainsi en vous, et vous soustraira aux pernicieuses influences de l'esprit mondain, pour vous laisser, en récompense de votre fidélité, le calme de la vertu et le gage du bonheur, *Beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud.* » (Luc, 11-28 ) »

---

## JOLIETTE

*(Suite)*

**N**OTONS en passant que le nom de notre collège, qui lui fut donné par Mgr Bourget « son parrain », selon la spirituelle et très juste expression de feu l'avocat A. McConville, est le « collège Joliette » non pas le collège de Joliette, comme on se plaît à l'appeler tous les jours. Voyons les documents officiels qui viennent de ce collège : programmes, palmarès, rapports, comptes-rendus, en-têtes de lettres, sceau de la Corporation, médailles, attestations, certificats, diplômes, etc., etc., et nous chercherions en vain le collège de Joliette, tandis qu'on trouve à chaque page, « le collège Joliette, » à Joliette.

Quand la ville de Joliette n'existait pas, alors qu'il n'y avait que le village de l'Industrie, le collège se nommait déjà « le collège Joliette » à l'Industrie.

Reprenons notre récit interrompu par une remarque pleine d'à-propos.

Mais l'Industrie se trouvait encore isolée des centres de commerce et des voies de transport. M. Joliette voulut la mettre en communication avec le fleuve éloigné d'elle de quatre lieues et il bâtit pour cela en 1848, son chemin de fer pour la construction duquel il dépensa plus de \$55,000.00. Ce chemin, malgré sa lenteur proverbiale, fut la clef du succès de Joliette, mais devint fatal à M. Joliette par la maladie mortelle qu'il y contracta.

Ce fut le deuxième réseau de chemin de fer dans la province ; le chemin de Laprairie, à Saint-Jean, l'avait précédé de quelques années.

Qui n'admirerait la générosité de M. Joliette, son désintéressement, son amour de la religion et de l'éducation dans toutes leurs œuvres ? L'église, la sacristie, le collège et leurs terrains avaient coûté plus de 28,000.00 dollars desqueis il faut retrancher seulement la somme de 733.00 piastres fournies par les paroissiens.

Après tout cela, il veut lui-même tenir les comptes de la fabrique jusqu'en 1849. Puis quand tout l'établissement religieux fut terminé et débarrassé de dettes, il en fait don pur et simple à la religion et à l'éducation par l'entremise de Mgr Bourget, son premier pasteur. Ce fut le 3 février 1850, peu de temps avant sa mort qu'il offrit ce don précieux à Mgr Bourget, après l'avoir fait ratifier par la famille de Lanaudière. Mgr l'évêque de Montréal, à cette scène grandiose d'un seigneur qui offre à Dieu un temple magnifique bâti de ses deniers et à la patrie un collège pour la formation de la jeunesse, laissa parler son cœur et dit : « Quoique ce don soit gratuit et sans aucun espoir de redevance, cependant l'église fera chanter chaque années, une messe le jour de la Saint-Charles, pour M. Joliette, et le collège une autre, le jour de la Saint-Barthélemi, pour le généraux donateur. » Et il termina par cette apostrophe : « M. le Seigneur, Mme la Seigneuresse, la bouche ne doit s'ouvrir dans l'église que pour louer Dieu, mais la reconnaissance est un devoir de la religion ; je puis donc

m'en acquitter dans le lieu saint et l'offrir à Dieu comme un hommage qui lui appartient et dont il est jaloux » !

M. Joliette ne devait plus rester longtemps sur la terre.

Quelque temps avant sa mort, il envoie son cocher monté sur le superbe équipage du château, chez le plus humble prêtre des environs, le bon vénérable Messire I.-Romuald Paré, curé de Saint-Jacques de l'Achigan pour le prier de venir au manoir Seigneurial. Mais M. Paré, si humble et si ennemi de tout faste, ne veut pas monter dans un si beau carrosse ; il fait atteler son cheval sur sa petite charette et il va recevoir les dernières confidences de M. Joliette et le fortifier pour son grand voyage de l'éternité.

Mgr l'évêque de Montréal descendit à l'Industrie pour rendre les derniers devoirs à son ami et il fit l'éloge du défunt en répétant les paroles de saint Ambroise dans l'oraison funèbre de Théodose : « J'ai aimé ce héros miséricordieux et clément et c'est pourquoi je le pleure du fond de mes entrailles. J'ai aimé cet ami ; mes prières et mes larmes ne cessent point d'être offertes au ciel, pour qu'il soit introduit dans la véritable terre des vivants. »

Voici l'acte de sa sépulture : « Ce 25 juin 1850, nous, Ignace Bourget, évêque de Montréal, avons inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de l'hon. Barthélemy Joliette, membre du Conseil législatif de cette province et Seigneur de Lavaltrie, décédé le 21 du courant à l'âge 62 ans » .....

Joliette reconnaissante a naguère élevé un monument à son fondateur, tout près du manoir seigneurial, sur la place Renaud. (Du nom de Ad. Renaud, avocat, et en ce temps maire de Joliette).

Mme de Joliette survécut longtemps à son époux ; elle ne décéda que le 28 janvier 1871.

Il appartenait vraiment à l'église de Montréal, si liée à celle de Joliette, de bénir les tombeaux de ces deux bienfaiteurs de la religion. C'est M. Ed.-Chs Fabre, chanoine de la Cathédrale, qui fut chargé de présider aux funérailles de Mme Joliette, dont voici l'acte de sépulture : « Ce 30 janvier 1871, par nous, prêtre soussigné, chanoine de la cathédrale, a été déposé dans le charnier, après un service solennel, pour être transporté au printemps dans un tombeau placé dans la cave de l'église de cette paroisse, le corps de dame Charlotte de Lanaudière co-seigneuresse de Lavaltrie, épouse de feu l'hon. B. Joliette, sa généreuse coopératrice dans la fondation de la ville de Joliette, ainsi que de l'église, du collège, du couvent et du noviciat des Clercs de Saint-Viateur, en la dite ville de Joliette, décédée avant hier, âgée de 75 ans et 5 mois.

ED.-CHS. FABRE, ptre, chan. »

En vertu de la générosité de M. Joliette et de l'acte de donation du 3 février 1850, la Fabrique de Joliette se trouvait dans une condition différente des autres fabriques du diocèse ; l'église, la sacristie et le presbytère appartenaient à l'évêque de Montréal. Il en fut ainsi jusqu'au 26 mars 1902, où fut sanctionnée une loi pour-

voyant à l'établissement d'une fabrique et à l'élection de marguilliers, ainsi qu'à l'abandon ou remise par la Corporation épiscopale de Montréal à l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Charles Borromée, de tous ses droits et privilèges.

Le Conseil d'aministration, en force depuis la fondation de la paroisse, cessa d'exister et fut remplacé par un bureau ordinaire de Fabrique composé de M. le curé et de trois marguilliers, qui furent les avocats Tellier et Dugas et M. D. Cornellier.

Mais par le fait même de l'erection de Joliette en évêché, la Fabrique ainsi constituée par la loi de 1902, cessa d'exister et de droit est remplacée par l'évêque. La clause 13e du bill spécial le déclare expressément.

Avec les années, cette église que la piété de M. Joliette avait élevée pour le naissant village de l'Industrie devint de plus en plus petite et insuffisante pour les besoins de la population que l'établissement du fondateur attirait chaque jour. La question de bâtir s'imposait ; après de longs pourparlers, on s'adressa à la législature de Québec et deux bills autorisant le prélèvement de 51,000.00 dollars sur les propriétés passèrent à la Chambre.

Les travaux commencèrent en 1889 ; l'église actuelle mesure 180 pieds par 80, est en pierre à bosse et de taille et fut aussitôt terminée à l'intérieur comme à l'extérieur.

M. le curé avait raison d'en être fier ; c'était une belle cathédrale avec son chœur majestueux, ses douze ran-

gées de stalles, ses riches et gracieux autels brillants d'or et de sculpture, ses beaux ornements que la piété des fidèles voulut fournir elle-même.

Au-dessus du maître autel brille un beau tableau qui nous montre saint Charles Borromée, accompagné d'un clerc, distribuant la sainte communion aux pestiférés de Milan. Ce tableau que nos yeux d'écolier ont si souvent admiré, paraît avoir une grande valeur artistique et M. le curé a très bien fait de lui rendre sa place au rétable de l'autel principal. L'église était donc entièrement finie, lorsque le 16 sept. 1901, un ouragan terrible vint saisir le clocher dans un effroyable étreinte, l'arrachèr de sa base et l'étendre tout son long sur le pinacle du temple, au toit duquel il demeura suspendu.

On procéda aux travaux les plus urgents commandés par les architectes, l'église à l'intérieur fut mise en sûreté de manière à éviter tout danger de panique. Les choses en sont là pour le moment. Mgr l'évêque de Joliette saura bien, secondé par la bonne population de la ville épiscopale, faire face à la position et honneur aux circonstances. On compte sur lui !

M. Beaudry, avec son conseil de Fabrique, acheta il y a quelques années un terrain propice, sur les bords de la rivière L'Assomption, à une vingtaine d'arpents de l'église, pour en faire un cimetière qui aujourd'hui par ses embellissements fait honneur à la ville.

La construction du presbytère plus urgente encore que celle de l'église fut faite en 1879 et 1880 par le R. P. Lajoie. C'est une bâtisse (le futur évêché comme on le



disait déjà dans le temps) en pierre de rang, à quatre étages, de 65 pieds de long par 42 de large.

Malgré ses 61 ans d'existence, Joliette n'est qu'à son quatrième curé. M. Ls. Neyron, français, ne resta que 10 mois, en 1843.

M. Antoine Manseau, chanoine de Montréal et vicaire général de Mgr Bourget, fut curé de 1843 à 1864. Le R. P. P. Lajoie C. S. V., lui succéda et demeura à ce poste jusqu'au 24 novembre 1880. Il est aujourd'hui Supérieur Général des Clercs de Saint-Viateur, réfugié en Belgique depuis son expulsion de France par le gouvernement Combes. Malgré les 79 ans le P. Lajoie est vigoureux et est en ce moment en visite au Canada où il lui sera donné d'assister à la consécration épiscopale de l'évêque de Joliette, laquelle doit se faire à Joliette le 24 août prochain, fête patronale du fondateur de Joliette.

M. Prosper Beaudry, V. F., a dirigé la paroisse avec un grand succès depuis le départ du P. Lajoie à nos jours.

Joliette possède outre le collège et le convent de la Congrégation Notre-Dame, le noviciat des Clercs de Saint-Viateur bâti sur un vaste terrain superbement embelli, donné par M. Joliette; une magnifique école pourvue de toutes les améliorations; une Ecole industrielle construite en 1884 par M. Beaudry, à l'aide d'une somme d'argent léguée à cette fin par M. Ed. Scallon, riche citoyen de Joliette; un hôpital tenu par les Sœurs de la Providence, fondé en 1855 et maintenu par les dons de MM. Joliette, Manseau, Scallon, Eusèbe Asselin (Hospice Saint-Eusèbe) et les aumônes des Joliettains.

A cet hospice est jointe une magnifique église dédiée à Notre-Dame de Bonsecours élevée sur les ruines de la toute petite chapelle en bois, blanchie à la chaux, célèbre comme lieu de pèlerinage.

Il y a, non loin du cimetière, une jolie chapelle en brique dite de Saint-Joseph qui sert aux élèves de l'Ecole industrielle. Douze cents jeunes gens et jeunes filles trouvent place dans ces maisons où l'instruction leur est distribuée avec soin.

Le collège Joliette se distingue par ses très vastes proportions ; sa chapelle monumentale que « l'apôtre du Sacré-Cœur » comme Mgr l'archevêque a nommé le R. P. C. Beaudry, C. S. V., a fait jaillir du sein de la terre par ses prières et sa foi vive : sa cour de récréation classée à bon droit, parmi les plus belles qu'on puisse imaginer, avec plus de 3,000 arbres plantés par les soins du R. P. C. Beaudry, de regrettée mémoire, qui fut directeur ou supérieur de ce collège près de 40 ans. Le Père Beaudry mourut le 3 mai 1904, juste au moment de voir la réalisation de l'un de ses plus chers désirs : la nomination d'un évêque pour Joliette.

La population de Joliette se monte à près de 6,000 âmes ; les protestants n'y comptent que pour une très minime part. Joliette est bien bâtie en brique ; ses rues sont larges et régulières, plantées d'arbres et très propres sur leurs lits de terre jaune.

Il s'y trouve huit avocats, huit notaires et six médecins, plus de cinquante maisons de commerce, deux marchés, deux fonderies, des moulins de toutes sortes, une

manufacture de papier, deux manufactures de tabac, une manufacture de gâteaux secs et de sucrerie, deux manufactures d'instruments aratoires, des briqueteries, des carrières magnifiques, exploitées sur une grande échelle, grand nombre de chauffours, un système de lumière électrique en opération depuis 1889, le téléphone, deux banques et une prison. On voit qu'il ne manque rien de ce qui touche à la civilisation.

Les moyens de communication y sont très faciles : le Pacifique, le Châteauguay-Nord et le Grand-Nord donnent un service irréprochable et peuvent amener à Joliette les habitants des quarante paroisses qui l'environnent puisqu'ils arrivent eux-mêmes des quatre points cardinaux.

Le diocèse de Joliette renferme les comtés de Joliette, Berthier, Montcalm et quatre paroisses du comté de L'Assomption. Ce qui forme en tout quarante paroisses et une mission réparties comme suit : treize paroisses dans Joliette : Joliette, Saint-Paul, Sainte-Elisabeth, Sainte-Mélanie, Saint-Ambroise, Saint-Thomas, Saint-Félix de Valois, Saint-Jean de Matha, Saint-Alphonse, Sainte-Béatrice, Saint-Côme, Sainte-Emélie, Saint-Cléophas ; douze paroisses et une mission dans Berthier : L'Île-Dupas, Lavaltrie, Lanoraie, Berthier, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélemi, Saint-Gabriel, Saint-Norbert, Saint-Michel des Saints, Saint-Damien, Saint-Zénon, Saint-Ignace de Loyola et la mission de Saint-Edmond ; onze paroisses dans Montcalm : Saint-Jacques de l'Achigan, Saint-Esprit, Saint-Alexis, Sainte-Julienne,

Rawdon, Chertsey, Saint-Calixte de Beauport, Sainte-Marie-Salomé, Notre-Dame de la Merci et Saint-Emile ; et quatre paroisses dans le comté de L'Assomption : Saint-Henri de Mascouche, Saint-Roch, Saint-Lin et L'Epiphanie.

Ces paroisses sont desservies par un clergé de près de cent prêtres, parmi lesquels il faut compter douze Pères de la Congrégation de Saint-Viateur que Mgr Bourget amena d'Europe en 1847 à la demande de M. Joliette.

En parlant des Clercs de Saint-Viateur et de M. Joliette, un trait vient se placer sous ma plume : Un jour le supérieur et fondateur des Clercs de Saint-Viateur, le R. P. Querbes, de Vourles, près de Lyon, en reconnaissance des bienfaits de la famille seigneuriale, envoie à Mme Joliette une magnifique étoffe de soie des fabrique de Lyon pour s'en faire une robe : Mme Joliette accepte ce don avec joie, mais ne veut pas l'employer à son usage ; elle en fit confectionner une chape blanche qu'elle envoya gracieusement à l'église de sa paroisse.

Quatre communautés d'hommes et six communautés de femmes travaillent à l'éducation des enfants et aux malades dans le futur diocèse. Les Clercs de Saint-Viateur ont cinq maisons à Joliette et des établissements à Berthier, à Lanoraie et à Saint-Barthélemi ; les Frères de l'Instruction chrétienne ont une maison à Mascouche ; les Frères de Saint-Gabriel à Saint-Jacques de l'Achigan et ceux du Sacré-Cœur à Saint-Lin et à Saint-Cuthbert, ce qui fait douze établissements. Les Sœurs de

la Congrégation ont des maisons à Joliette et à Berthier ; les Sœurs de la Providence à Joliette, Sainte-Elizabeth, Lanoraie, Saint-Paul, Mascouche et Saint-Thomas ; les Sœurs de Sainte-Anne à Saint-Jacques, Saint-Ambroise, Saint-Esprit, Rawdon, Saint-Gabriel, Saint-Cuthbert, Saint-Norbert et Saint-Félix de Valois ; les Sœurs de Jésus et Marie à Saint-Lin, Saint-Roch, Saint-Barthélemi, L'Épiphanie, Saint-Jeau de Matha ; les Sœurs de Sainte-Croix à Saint-Liguori ; et les Sœurs des SS. CC. de Jésus-Marie du collège, en tout vingt-trois établissements.

Ce territoire est divisé en quatre vicariats forains dont les titulaires sont : M. Beaudry pour le comté de Joliette ; MM. Sylvestre et Dupuis pour Berthier ; M. Dubois pour Montcalm.

Il n'y avait autrefois dans toute la province que trois districts judiciaires ; Québec, Trois-Rivières et Montréal ; puis on a porté le nombre à sept et enfin, en 1857, le pays fut divisé en vingt districts qui furent proclamés le 6 mars 1858.

Joliette comprenait les paroisses de Joliette, Montcalm et L'Assomption, et Richelieu avait le comté de Berthier, mais depuis le 15 janvier 1898, le comté de Berthier fait partie du district judiciaire de Joliette, Joliette a donc sa cour supérieure depuis 1858 et depuis ce moment les honorables juges Bruneau, Olivier, Mathieu, Cimon, Taschereau, Globensky et deLorimier se sont succédés sur le banc.

Le diocèse de Joliette est compris dans le territoire

---

qui formait autrefois les anciens comtés de Warwick et de Leinster. Le comté de Warwick est devenu plus tard le comté de Berthier qui à son tour, en 1853, s'est divisé en deux, sous les noms de Berthier et Joliette. Celui de Leinster fut changé en celui de L'Assomption qui, lui aussi en 1853 a formé L'Assomption et Montcalm.

Le diocèse de Joliette est susceptible d'agrandissement si la colonisation marche de l'avant du côté du Nord. Il n'y a pas de doute que la présence d'un évêque ne soit un bien et une Providence pour ces terres qui ne demandent qu'à s'ouvrir pour recevoir de nombreux colons.

Après avoir été l'Industrie 41 ans, ce village devint la ville de Joliette en 1864. Depuis 40 ans, elle eut pour maires MM. de Lanaudière, G. Baby, Ed. Guilbault, A. Fontaine, Ed. McConville, A. Renaud et M. Tellier, le maire actuel.

Voilà en quelques pages l'histoire de Joliette ; elles montreront la noble origine de cette jeune ville et les nobles vertus de ceux qui furent ses fondateurs !

Juillet 1904.

A. C. D.

---

---

## DECRETS ET SOLUTIONS

---

### S. C. des Etudes

---

*Le titre de Docteur conféré sans examen par la S. C. des Etudes à des hommes qui ont fait leurs preuves soit dans la théologie, soit dans le droit canonique, n'est pas simplement honorifique, mais il confère les mêmes droits que celui acquis après examen dans les Universités catholiques.*

Proposito dubio : An doctoris laurea quæ a S. Sede per S. Congregationem Studiorum amplissimis viris concedi solet sive in Theologia, sive in jure Canonico, nullo facto periculo, sed tantum propter eorumdem præclara merita rite probata, habeat omnia jura et privilegia quæ habet doctoris laurea a candidatis in Catholicis Universitatibus per factum periculum acquisita, vel potius habenda sit solummodo honorifica ?

Sacra Congregatio Studiis moderandis præposita, die 18 septembris vertentis anni 1903, respondendum censuit : *Affirmative* ad primam partem ; *negative* ad alteram.

Quam sententiam, in audientia habita ab Emo cardinali Præfecto die 19 decembris 1903, Sanctissimus D. N. Plus Papa X ratam habuit et confirmavit.

FR. card. SATOLLI, *Praefectus*.

ASCENSUS DANDINI, *Secretarius*.

---

---

**Sacrée Pénitencerie**

---

**JEUNE DU JUBILE**

Dans les contrées où il est difficile de se procurer les mets strictement maigres, les Ordinaires peuvent autoriser les œufs et le laitage pour le jeûne du jubilé.

24 février 1904.

---

**S. C. des Indulgences**

---

**INVOCATION A MARIE IMMACULEE**

Une indulgence de 300 jours, une fois par jour, applicable aux défunts, est accordée aux communautés religieuses qui réciteront l'invocation suivante en l'honneur de l'Immaculée Conception :

« O Marie, par les glorieux triomphes de votre Immaculée Conception, secourez, exaucez et consolez cette pieuse communauté et toutes nos familles. »

**Comment présenter et recevoir le " T. S. Sacrement "**

Quand le diacre remet lui-même l'ostensoir entre les mains du prêtre pour la bénédiction, ou bien quand l'officiant rend l'ostensoir au diacre après la bénédiction, tous les deux doivent être debout, et les autres méthodes sont à réformer.

(S. R. C. 14 janvier 1898. n 3975, dub IV).

---



---

## LE MONDE RELIGIEUX

---

**R**OME. — Congrégation générale des Rites. — Les vénérables del Bufalo. Bellessini. — Un discours du Souverain Pontife. — Le 24 juin dernier, a eu lieu, en présence du Saint Père, la lecture solennelle de deux décrets de béatification.

Après la lecture des décrets, le Souverain Pontife a prononcé un discours que *l'Osservatore Romano* résume ainsi :

« Sa Sainteté a adressé aux assistants un noble discours en indiquant les motifs de consolation qui résultent de la glorification, accomplie, ou prochaine, des deux vénérables serviteurs de Dieu.

« Ces motifs, a-t-il dit, sont la gloire de Dieu, auteur et principe de toute sainteté, l'honneur de l'Eglise à qui retourne comme à une mère l'honneur des fils, l'exemple et la protection pour les Instituts et pour les pays auxquels appartenaient les Vénérables et pour les endroits où saintement ils exercèrent leur ministère, l'encouragement pour les prêtres et pour les religieux à suivre la voie ainsi tracée ; et enfin l'estime et le respect, qui s'augmentent parmi les fidèles envers les prêtres et les religieux, leurs amis véritables et soucieux de leur vrai bien ; dignes d'autant plus d'estime et de respect en ces temps malheureux appelés néanmoins humanitaires, dans lesquels on les dépouille de leurs biens, on les exile de leur patrie, on leur refuse l'hospitalité sacrée, arri-

vant ainsi à les priver de l'air qu'ils respirent et d'une place sous ce soleil que le Père céleste fait lever sur les bons et sur les méchants. Avec une ferme espérance en Dieu d'un meilleur avenir pour l'Eglise et pour la société, espérance fortifiée par l'intercession de ses saints, spécialement de ceux dont les Causes de glorification en cours sont un objet de consolation, le Saint-Père, après avoir admis au baisement de la main et du pied plusieurs des assistants a donné à tous, avec un paternelle affection, la bénédiction apostolique. »

Le premier, décret *de tuto* concerne la béatification du vénérable Gaspard del Bufalo. Mgr Panici, secrétaire des Rites, a résumé ainsi, une dernière fois, la carrière de ce serviteur de Dieu :

« Sortie du côté du Christ, l'Eglise, comme un champ fécondé par le sang divin, produit, au cours des siècles, une abondante moisson de fruits aussi variés que les grâces divines accordées à ceux qui le cultivent, ou que l'opportunité des temps gouvernés par la providence de Dieu. Parmi ces saints ouvriers de la moisson du Seigneur, c'est tout particulièrement de la source même du salut et de la sainteté qu'a puisé son zèle apostolique l'illustre père de la congrégation du Très-Précieux-Sang, à laquelle se rattachent aussi les religieuses de ce nom, le vénérable Gaspard del Bufalo.

« Né à Rome, après avoir passé sa jeunesse dans la plus grande innocence, il apparut comme un modèle éclatant de la vertu sacerdotale. Enflammé d'amour pour Dieu et son prochain, il ne négligeait aucun devoir

de piété ou de charité, ne s'épargnait aucune fatigue pour gagner au Christ toutes les classes d'hommes. Chanoine de l'illustre basilique de Saint-Marc, à Rome, il travailla à l'embellir et à en accroître les mérites. Père des pauvres, consolateur des affligés, héraut infatigable de la divine parole à travers les régions de l'Italie, il excitait partout la piété chrétienne, et il fut vraiment le salut du peuple. Vénééré et aimé durant son pèlerinage mortel, non seulement par les gens du peuple, mais par les personnages les plus considérables par leur dignité et leurs vertus, comme les Souverains Pontifes Pie VII et Léon XII, il confirma et augmenta encore après sa mort cette réputation de sainteté par des prodiges. »

Le décret rappelle les dernières phases du procès, qui avait pour cardinal ponent, l'Eme Ferrata, et il termine par la déclaration du Pape : « On peut procéder en toute sûreté à la solennelle béatification du vénérable serviteur de Dieu Gaspard del Bufalo. »

L'autre décret formule le jugement approbatif du Pape sur les deux miracles proposés pour la béatification du Vénérable Etienne Bellesini, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, curé de Notre-Dame du Bon-Conseil à Genazzano, où il mourut en 1838.

Le décret sur les vertus ayant été rendu par Léon XIII en mai 1896, la Congrégation des Rites étudia les miracles proposés pour sa béatification. Les deux miracles acceptés par la Congrégation et sanctionnés aujourd'hui par Pie X sont la guérison instantanée, arrivée à Genazzano en 1875, d'un agriculteur, Jean Sarti, atteint d'une

lepto-méningite spinale chronique, et celle d'une hernie invétérée avec danger de mort, arrivée en 1845.

Après ce décret, il ne faut plus qu'une seule congrégation, et l'examen de la question *de tulo*, pour que cette cause arrive à son terme. On sait qu'elle a pour cardinal ponent, S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli, originaire lui-même de Genazzano.

Les deux vénérables del Bufalo et Bellesini seront béatifiés à la fin de cette année.

— Mgr Guidi. — Mgr Jean-Baptiste Guidi, délégué apostolique aux Philippines est mort dernièrement, à Manille, emporté par une maladie de cœur.

Il avait un peu plus de cinquante ans et il était considéré comme l'un des meilleurs représentants de la diplomatie pontificale.

Né dans le diocèse d'Alatri, il avait achevé à Innsbruck ses études commencées au séminaire Pie de l'Apollinaire. Il fut successivement secrétaire aux nonciatures de Munich, de Madrid et de Lisbonne. Après avoir été auditeur à Munich, il fut attaché à la secrétairerie des affaires extraordinaires. Il accompagna comme auditeur Mgr Gotti, aujourd'hui cardinal préfet de la Propagande, envoyé comme internonce au Brésil. Après le départ de l'internonce, il y resta trois ans comme chargé d'affaires, et remplit une mission spéciale à l'Equateur avant de rentrer à Rome.

En septembre 1902, lors des négociations que le gouverneur Taft vint nouer à Rome pour les affaires des

Philippines, Mgr Guidi fut choisi par Léon XIII pour aller achever sur place les accords décidés en principe. Il fut à cette occasion nommé archevêque titulaire de Stauropolis.

Depuis cette époque, les renseignements, qui parviennent des Philippines montrèrent que Mgr Guidi était à la hauteur de la mission très délicate que le Saint-Siège lui avait confiée. Parlant admirablement l'anglais, le français, l'allemand, d'une intelligence élevée, d'une vaste culture, d'un zèle tout apostolique, Mgr Guidi était tout désigné pour une élévation très prochaine au cardinalat. Sa disparition est d'autant plus regrettée que la mission qu'il remplissait exige une connaissance approfondie de la situation des Philippines.

— **Commission biblique.** — La commission a reçu plusieurs candidatures pour les examens de licences. On sait que les candidats doivent être préalablement docteurs en théologie. La commission a décidé qu'elle acceptera les docteurs qui viennent de prendre leurs grades en la présente session.

**FRANCE.** — Les "Frères" et M. Brunetière. — M. Denys Cochin à dernièrement donné lecture d'une lettre que lui avait adressée M. Brunetière.

Voici en quels termes l'éminent académicien juge l'œuvre des disciples de J.-B. de La Salle :

Ce que je vois, mon cher ami, de plus grave dans cette proscription des Frères des Ecoles chrétiennes, c'est sans doute ce qu'elle a de violemment anti-religieux, mais c'est aussi ce qu'elle a d'anti-républicain.

Et comment donc, voici 12 ou 15,000 hommes qui sont ce qu'on appelle des « enfants du peuple » si jamais il y en eut, car je ne sache pas qu'ils se soient jamais recrutés dans les salons ni dans les châteaux. Fils d'ouvriers ou de paysans, ils pensent et ils sentent à l'unisson du village et de l'atelier ! Leurs aspirations sont populaires, comme leur origine, et depuis un siècle tantôt écoulé, ils nous en ont prouvé l'entière sincérité. Ce sont eux qui, les premiers, dans leurs écoles, ont appliqué le principe de la gratuité de l'enseignement, à l'encontre des ministres bourgeois qui prétendaient, eux, réserver le monopole de l'instruction à ceux qui peuvent la payer. Ce sont eux qui, les premiers, dans leurs écoles, ont organisé cet enseignement professionnel qu'après trente-quatre ans de République les instituteurs ne sont pas encore en état de donner aux enfants. Les instituteurs, avec leurs diplômes, sont de trop gros messieurs pour cela, des messieurs trop intellectuels. Ce sont encore les Frères qui, dans leurs écoles primaires supérieures, ont institué cet enseignement moderne, dont je ne suis qu'à moitié partisan, quant à moi, mais dont on ne saurait, du moins, méconnaître le caractère populaire et démocratique. Et vous, qui vous prétendez républicains et démocrates, ce sont ces gens-là que vous expulsez ! Mais... sénateurs que vous êtes, si les Frères des écoles chrétiennes n'existaient pas, c'est à une démocratie qu'il appartiendrait de les inventer.

**AUTRICHE.** — La consécration de l'Autriche

à l'Immaculée-Conception. — Le Saint-Père a reçu avec plaisir la nouvelle de l'émotionnante cérémonie qui a eu lieu le 19 juin, à Vienne.

Sur la place où s'élève le monument commémoratif de l'Immaculée-Conception, a été lu l'acte de consécration de l'empire autrichien à l'Immaculée-Conception, en présence de l'empereur, de la famille impériale, des autorités ecclésiastiques et civiles.

Une foule immense et de nombreuses associations assistaient à la cérémonie.

A l'une des fenêtres du palais de la Nonciature, qui est sur cette place, se trouvait le roi de Danemark.

**ETATS-UNIS.** — Les séminaires aux Etats-Unis. — Mgr Quigley, archevêque de Chicago, aux Etats-Unis, vient de commencer la construction d'un séminaire diocésain. Cela portera à sept le nombre des séminaires de théologie aux Etats-Unis. Jusqu'à présent, à Baltimore, Boston, New-York, Saint-Paul, Rochester et Niagara, et très prochainement à San Francisco, des établissements du même genre auront été ouverts, — quelques uns sous la direction des prêtres de Saint-Sulpice.

—Réorganisation de l'Eglise des Philippines.— M. Taft, ancien gouverneur des Philippines, protestant, avait été chargé de séculariser l'Eglise en ces îles, et par conséquent de disperser les ordres religieux. Or, il a décidé l'envoi de jeunes philippinos de talent, qui devront revenir ensuite dans leur pays à titre de fonc-

---

tionnaires, il a décidé leur envoi, disons-nous, à l'Université de Georgetown, dirigée par les Jésuites. M. Taft a conçu une haute idée des ordres religieux. Au reste, l'Eglise des Philippines paraît se réorganiser sur le même pied que celle des Etats-Unis.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Ouvrages reçus à la *Revue*

---

Le jubilé de 1904, à l'usage des communautés et des fidèles du Canada et des Etats-Unis, par l'abbé JOSEPH SAINT-DENIS, curé de St-Basile-le-Grand

L'encyclique du jubilé de 1904, divisée logiquement et commentée à l'usage des confesseurs du Canada et des Etats-Unis, par l'abbé JOSEPH SAINT-DENIS, curé de St-Basile-le-Grand. — En vente chez tous les libraires catholiques du Canada et des Etats-Unis.

On pourra se procurer ces différents ouvrages chez les principaux libraires catholiques, à Montréal et à Québec.

PRECHONS L'EVANGILE OU LA PRÉDICATION, d'après les Pères, les Docteurs et les Saints. Homélie, Commentaires, Plans, Sermons et Instructions Sur



les Epîtres et Evangiles de tout le cours de l'année liturgique. Texte intégral et suivi : Choisi, traduit, mis en ordre avec sommaires, divisions et notes et publié par une société de prêtres de divers diocèses, sous la direction de l'abbé J. PAILLER.

*But de l'ouvrage. — L'Evangile. —* Jésus connu, suivi, annoncé—est le tout de l'homme, du chrétien ; c'est donc et davantage le *Tout* du ministre de Dieu. La science du prêtre, science que nulle autre ne supplée, n'est-elle pas de connaître l'Evangile ? Sa vie, foyer au dedans, rayons au dehors, de le reproduire ? Sa mission, qu'il tient du Verbe, de le prêcher ? Or, dans l'humanité et dans le sacerdoce, qui, plus et mieux que les saints, a su, vécu et publié l'Evangile ? Les Pères, les Docteurs et les saints sont à la lettre les « *classiques* » de l'Evangile, à la fois et intensivement maîtres et modèles dans cet art qui est l'art du prêtre, d'être d'autres Christs.

D'où la genèse, le développement et l'intérêt du présent ouvrage, dans lequel on offre au prêtre le commentaire de l'Evangile, homélies, plans, sermons et instructions des Saints, tous textes épars jusqu'ici dans des centaines de volumes peu lisibles, d'un prix inabordable et quelques-uns introuvables.

*Prêchons l'Evangile* est, en somme, la Patrologie latine et grecque, mise à la portée du prêtre, avec, en plus, les saints du treizième au dix-neuvième siècle, c'est-à-dire l'interprétation autorisée et sûre, toujours nouvelle quoique plus ou moins ancienne, de la parole de Dieu.